

Nouveautés AJi Sociétés

Mise à jour décembre 2025



Lefebvre Dalloz

AJi Sociétés
Nouveautés
Décembre 2025

- 1. Nouveaux rapports**
- 2. Greffe du tribunal de commerce**
- 3. La personnalisation**
- 4. Focus sur le gestionnaire de modèles et de clauses**
- 5. Questions / Réponses**

Visualisez le replay du webinar de présentation en complément de ce support

Inscrivez-vous à l'une des sessions d'accompagnement pour une prise en main rapide de ces nouveautés !

1 Nouveaux rapports

Paramétrables par date de référence pour une vision claire et précise

- **Fiche de synthèse** - Toutes les informations clés de la société en 1 seul clic
- **Liste des détenteurs** - Répartition du capital social de la société par associé
- **Registre des mouvements** - Historique complet des opérations sur titres
- **Comptes d'actionnaires** - Suivi détaillé par associé ou actionnaire

2

Greffe du tribunal de commerce

Récupération automatique

Pappers
entreprises

Présélection en fonction du
siège social

Implémentation de tous les greffes

La personnalisation

- **Personnalisation de la feuille de style**
 - Une feuille de style adaptée en fonction de chaque type de document
Assignation, Lettre, Rapport, Statuts, Procès-verbal et Texte des resolutions
 - Une feuille de style adaptable en fonction des clients
- **Le gestionnaire de modèles et de clauses :**
 - La personnalisation en cours de rédaction d'une opération juridique
 - La personnalisation avec le gestionnaire de modèles et clauses

4 Focus sur le gestionnaire de modèles et de clauses

- **Pourquoi** - Gestion avancée et granulaire de l'ensemble de vos opérations juridiques
- **Quoi** - Du plus petit au plus global : *variable* → *clause* → *document* → *opération juridique*
- **Comment** - Combinez les contenus **Lefebvre Dalloz** + vos contenus
- **La mise à jour des modèles :**
 - **Lefebvre Dalloz** – Mise à jour automatique en continu
 - **Contenus Lefebvre Dalloz personnalisés** – Gestion au sein de votre organisation avec alerte de mise à jour pour l'ensemble des utilisateurs
 - **Votre organisation** : Gestion au sein de votre organisation avec alerte de mise à jour pour l'ensemble des utilisateurs

Exemple de création d'un contenu sur-mesure sur la rémunération du dirigeant dans la SAS

Option 1 : Fixation par la collectivité des associés (Option la plus courante et sécurisée)

Article [Numéro] - Rémunération du [Président / Directeur Général]

Les fonctions de [Président / Directeur Général] peuvent être rémunérées.

La rémunération du [Président / Directeur Général] est fixée et peut être modifiée par une décision collective des associés statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions ordinaires. L'associé [Président / Directeur Général], s'il est également associé, peut prendre part au vote.

Cette rémunération peut être constituée de tout ou partie des éléments suivants :

- Une part fixe, payable mensuellement ;
- Une part variable, calculée en fonction d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs définis annuellement par la même décision collective des associés ;
- Des avantages en nature, dont la nature et la valeur sont déterminées par la même décision collective des associés.

Toute rémunération est portée à la connaissance des associés dans le cadre du rapport de gestion soumis à l'approbation des comptes annuels.

Option 2 : Fixation par un organe de direction collégial

Article [Numéro] - Rémunération du [Président / Directeur Général]

« Les fonctions de [Président / Directeur Général] sont rémunérées.

La rémunération du [Président / Directeur Général] est fixée et peut être modifiée par une décision du [Conseil de Surveillance / Comité de rémunération], statuant à la majorité de ses membres.

Cette décision détermine la composition de la rémunération (part fixe, part variable, avantages en nature) ainsi que, pour la part variable, les objectifs à atteindre et les modalités de calcul. Le [Conseil de Surveillance / Comité de rémunération] s'assure que la rémunération est conforme à l'intérêt social et à la stratégie de la société.

La décision fixant la rémunération est communiquée au [Président / Directeur Général] et consignée dans un procès-verbal. Le montant global de la rémunération versée est soumis à l'approbation des associés lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice écoulé. »

Questions / Réponses



Lefebvre Dalloz

5 Questions / Réponses

- **Question 1** : Existe-t-il une clause sur la rémunération du dirigeant dans l'approbation des comptes ?

Cette clause est présente dans le texte des résolutions à l'assemblée générale d'une SARL.

Remplacement du Gérant

Oui Non

Renouvellement du mandat du Gérant

Oui Non

Fixation de la rémunération du Gérant

Oui Non

Modification de la rémunération du Gérant

Oui Non

Ratification de la rémunération de la
gérance

Oui Non

5 Questions / Réponses

- **Question 2** : La rédaction se met-elle à jour lorsque les informations ne sont pas mises à jour ?

Afin de répondre correctement à la question, je vous propose de dissocier 3 cas :

- Le contenu Lefebvre Dalloz est mis à jour en continu.
 - Les clauses personnalisées sont mises à jour par le client et le reste des clauses Lefebvre Dalloz sont mises à jour en continu.
 - Les modèles et clauses personnalisés sont mis à jour par le client.
- **Question 3** : Les modèles créés par un utilisateur sont-ils accessibles aux autres utilisateurs ?

Les modèles personnalisés sont accessibles pour l'ensemble des utilisateurs.

- **Question 4** : Peut-on importer une police personnelle ?

A date, l'import par fichier Excel d'une police personnelle n'est pas disponible. L'étude de faisabilité est en cours.

5 Questions / Réponses

- **Question 5** : Peut-on affecter le résultat en réserves facultatives, et par une décision distincte, faire une distribution de réserve ?

Nous avons conçu le questionnaire afin de permettre de sélectionner les deux options :

Prélèvement sur les réserves :

- Prélèvement sur les réserves statutaires, soit 1 200 euros

Comptes de réserves :

- Aux réserves libres, soit 12 000 euros

- **Question 6** : Peut-on se former à l'utilisation des nouveautés pour profiter des avancées ?

Inscrivez-vous aux webinaires d'accompagnement dédiés à la prise en main de ces nouveautés :
<https://attendee.gotowebinar.com/rt/6131494115325661280>

- **Question 7** : Le greffe compétent ne ressort pas dans les courriers papier d'envoi au greffe.

La correction est en cours.